

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

**Assemblée communale extraordinaire
mercredi 6 juillet 2016 à 20.15 heures
bâtiment scolaire**

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2016
3. Prendre connaissance et approuver le règlement d'organisation et d'administration (ROA) du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE +)
4. Sous réserve de l'acceptation du point 3, approuver un crédit cadre de Fr. 5'000'000.- pour le remboursement des dettes nettes des communes par le SEPE + et donner compétences au comité du SEPE + pour se procurer les fonds nécessaires

Le règlement mentionné sous chiffre 3 est déposé publiquement au Secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal www.grandfontaine.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Grandfontaine, le 13 juin 2016

Au nom du Conseil communal